

**Étude d'opportunité et de faisabilité
d'une plateforme de valorisation des
déchets verts et fermentescibles**

Cahier des charges

Septembre 2016

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

1. Introduction

Engagée depuis plusieurs années dans des démarches de transition énergétique (autonomie énergétique) et d'économie circulaire (promotion et commercialisation des produits locaux, valorisation des déchets agricoles), la coopérative LA CAVALE cherche à inscrire ses activités dans une logique de développement durable du territoire. Dans ce cadre, et en tant qu'opérateur important de la valorisation des déchets viti-vinicoles de l'ouest de l'Aude, LA CAVALE cherche à renforcer la valorisation locale des déchets verts et agricoles, en développant leur compostage, la production de plaquettes et granulés de bois et la méthanisation.

L'impulsion de ce projet par le Pôle Territorial de Coopération Économique 3.EVA, a permis d'en dépasser la seule dimension de projet d'entreprise pour lui donner une dimension multi-partenaire et contribuer au développement durable du territoire en valorisant localement des déchets, dès lors ressources pour le territoire (économie circulaire).

Il s'agit d'étudier l'opportunité et la faisabilité, à l'échelle du territoire de la Haute Vallée de l'Aude, d'une plateforme de valorisation de déchets verts, agricoles et fermentescibles, au travers de différentes étapes : collecte, tri, stockage, transformation, valorisation commerciale.

Cette étude devra confronter les possibilités de valorisation entrevues par le commanditaire aux données quantitatives, qualitatives et organisationnelles, collectées et estimées sur ce territoire. Ainsi, une première phase de diagnostic des gisements, des modes de collecte et de traitement et des débouchés potentiels, conduira à la proposition de plusieurs scénarios de gestion et de traitement. La présentation de ces scénarios au comité de pilotage donnera lieu à une étude d'avant-projet sommaire (phase 2) dans laquelle le prestataire détaillera le scénario retenu jusqu'à la localisation, le procédé technique de traitement, le dimensionnement des installations, le mode de gestion de la (ou les) plateforme(s) et l'estimation financière des coûts de fonctionnement et d'investissement.

Ce projet, porté par la CAVALE, se fera en étroite collaboration avec les collectivités concernées et les acteurs du traitement et de la valorisation des déchets. Ce projet s'inscrit également dans la mission de valorisation des ressources locales du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) porté par l'association 3.EVA, dont le coordinateur sera mis à disposition pour la recherche et la prise de contact avec des acteurs et partenaires locaux et pour appuyer le prestataire dans le diagnostic des modes de gestion et d'organisation de la collecte et du traitement des déchets concernés.

2. Généralités

Afin que le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard d'expert extérieur, la prestation devra être réalisée par un prestataire ayant la compétence nécessaire et les références attestant de ces compétences. Ses connaissances et compétences techniques dans le compostage, le bois énergie et la méthanisation, attestées d'expériences seront évaluées. De même, la connaissance des normes et réglementations en vigueur pour les infrastructures et les produits sera primordiale dans l'évaluation des candidats. La capacité à travailler de façon collaborative et agile avec le commanditaire, le comité de pilotage et les partenaires et le sens du contact et de la communication seront également des qualités importantes prises en comptes.

De plus, dans un souci de qualité, le prestataire s'attachera à respecter les règles suivantes :

- suivre une démarche rigoureuse explicitée et justifiée dans ses rapports d'études,
- être dans une démarche partenariale avec le maître d'ouvrage et les partenaires (si possible au sein d'un comité de pilotage) en les informant en temps utile des avancées de l'étude, des difficultés rencontrées sur le terrain ou d'opportunités à étudier.
- fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner, à l'issue des phases 1 et 2.

3. Rappel du contexte

- Genèse du projet

Depuis son dépôt dans le cadre de l'appel d'offre « Économie Circulaire en Languedoc-Roussillon » en Septembre 2015, le projet porté par LA CAVALE a évolué, notamment du fait des échanges et des mises en réseau qui ont eu lieu lors des premières réunions de travail de la commission « recyclage et circuits court » du PTCE 3.EVA ainsi qu'avec l'ADEME.

Le projet initial de LA CAVALE consiste au départ à étudier la faisabilité et l'opportunité d'une ou plusieurs plateformes de compostage locale(s) pour son compost de marc raisin épépiné Onze300 (à ce jour produit à 75km de Limoux par un prestataire), en partenariat avec des acteurs privés et publics . Ce projet serait réalisé soit à partir de plateformes déjà existantes, soit par la création d'une nouvelle plateforme multi-produits type déchets verts, déchets agricoles, parties fermentescibles des ordures ménagères.

Il est apparu clairement, lors des échanges au sein du PTCE, qu'il y avait un fort intérêt à réfléchir certes en multi-ressources, mais aussi multi-usages type fabrication d'engrais, fabrication de plaquettes et/ou d'agro-combustible, méthanisation, etc.

Les échanges avec l'autre PTCE régional lauréat au niveau national et plus avancé sur cette thématique, à savoir le PTCE Organic-Vallée (Haute-Garonne), ont également confirmé tout l'intérêt d'avoir une réflexion territoriale multi-partenariale, multi-ressources et multi-usages.

- Territoire

Le territoire concerné est celui des 3 communautés de communes du Limouxin, du Pays de Couiza et des Pyrénées Audoises (NB : au 1er janvier 2017, les CC du Limouxin et du Pays de Couiza

fusionneront). Ce territoire de 1.700km² et 43.000 habitants sur 144 communes, est marqué par la ruralité et se structure autour de la vallée de l'Aude qui concentre l'activité et la population, notamment avec Limoux, sous-préfecture de 10.800 habitants qui constitue un pôle d'attractivité important pour le territoire.

- Compétences et opérateurs

Les trois intercommunalités ont la compétence collecte des déchets tandis que le traitement est assuré par le syndicat mixte intercommunal du COVALDEM 11, opérateur du traitement des déchets pour l'ouest audois (380 communes et 235.500 habitants).

La valorisation des déchets verts et agricoles sur le territoire de la haute vallée de l'Aude est réalisé par deux types d'opérateurs :

- Des opérateurs publics, qui drainent les déchets verts via des plateformes de stockage vers une utilisation hors territoire par le COVALDEM 11 et/ou ses prestataires.
- Des opérateurs privés qui « éliminent » tant bien que mal leurs déchets au travers de filières particulières, souvent coûteuses et rarement porteuses de valeur ajoutée pour le territoire.

Parmi ces opérateurs privés, la CAVALE se distingue au travers de sa distillerie par une vocation historique de valorisation des déchets viti-vinicoles (marcs et lies), des caves coopératives et caves particulières d'une partie du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude (ainsi que du Razès au nord-ouest et des Corbières occidentales à l'est).

II. Phase 1 : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS

1. Diagnostic des modes d'organisation et de gestion de la collecte et du traitement

Il conviendra en premier lieu d'identifier sur le territoire :

- les différents sites de collecte de déchets verts sur le territoire
- les modes de valorisation des biodéchets de la restauration collective et des entreprises (notamment agro-alimentaires) du territoire
- les différents opérateurs et le fonctionnement de la collecte, du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets verts
- les opérateurs privés du traitement des déchets verts et agricoles
- les filières particulières de collecte des déchets à destination des privés (déchets agricoles, d'abattage, huiles alimentaires et mécaniques, etc.)
- les délégations de services publics sur la collecte et le traitement des déchets verts et les termes de ces contrats (durée, rétractation, déchets concernés...)
- éventuellement, si cela peut présenter un intérêt pour le projet (mutualisation de la logistique...), l'organisation en place pour la collecte d'autres types de déchets (gravats, cartons...)

Des cartes (lieux de collecte, de stockage, ...) et schémas d'organisation sont attendus pour synthétiser ce point.

2. Diagnostic quantitatif et qualitatif des gisements

À partir des données disponibles auprès du COVALDEM 11, des intercommunalités et de l'ADEME, ainsi que celles recueillies auprès d'entreprises productrices de déchets ou de données estimées, le prestataire apportera une estimation quantitative des éléments suivants :

- déchets verts recueillis au sein des déchetteries
- biodéchets des gros producteurs (restauration collective, transformation agricole et agro-alimentaire, commerce et distribution...)
- déchets de bois (scieries, palettes, exploitation forestière)
- déchets d'abattoir
- sous-produits agricoles non valorisés (végétaux, effluents d'élevage)
- huiles et graisses
- boues de STEP ou autres boues industrielles
- et tout autre déchet potentiellement compostable ou méthanisable

Des éléments qualitatifs devront également compléter les éléments quantitatifs :

- formes des déchets recueillis
- modes de transport et de stockage
- besoin de tri
- répartition des flux sur l'année (si forte disparité)
- analyses microbiennes, ETM et ETO pour les déchets potentiellement fermentescibles

Afin d'être en mesure de définir de manière rationnelle le dimensionnement du projet, le prestataire s'attachera à estimer également l'évolution des flux de déchets à traiter (déchets actuellement non collectés et non traités, nouvelles réglementations, évolution de la quantité produite...) à moyen et long terme.

Ce diagnostic donnera lieu à une synthèse intégrant pour chaque type de déchets les flux, les modes de collecte, de stockage, de traitement (opérateurs, techniques, localisation) et de valorisation actuels.

Méthodologie

Le recueil des données se fera sur la base de celles collectées par les opérateurs de collecte et de traitement des déchets (intercommunalités, COVALDEM 11, prestataires privés) et par le biais d'entretiens auprès de ces mêmes acteurs mais également des « gros producteurs » de déchets sur le territoire (restauration collective en particulier) ou d'un panel de producteur de déchets à définir. L'enjeu est de **recenser les déchets produits et non seulement collectés** sur le territoire.

Cette phase diagnostic se fera en étroite collaboration avec les acteurs locaux impliqués dans le projet et le coordinateur du PTCE 3.EVA pourra-t-être le médiateur entre le prestataire et les acteurs locaux pour la prise de contact et la réalisation d'entretiens. Il sera mis à disposition sur ce point pour un volume horaire et des modalités de travail que le prestataire et le commanditaire définiront au début de l'étude.

3. Identification des débouchés envisagés et des ressources à valoriser

À partir des éléments de diagnostic des gisements et de l'organisation de la collecte et du traitement, le prestataire étudiera l'opportunité et la faisabilité de trois modes de traitement et valorisation des déchets :

- plaquettes et granulés de bois
- compostage
- méthanisation

Ces trois modes de traitement permettent d'envisager pour chacun plusieurs types de débouchés qui seront détaillés ; chaque mode de traitement sera étudié distinctement selon les critères suivants :

- ressources disponibles
- demande potentielle
- contraintes techniques (ressource disponible, complexité technique) dont logistique (transport, stockage, manutention...)
- contraintes organisationnelle (collecte, tri, gestion)
- contraintes réglementaires (des installations et des produits)

- éléments d'appréciation sur les coûts d'investissement et de fonctionnement

D'ores et déjà, le prestataire pourra s'appuyer sur les indications suivantes :

a. Plaquettes et granulés de bois

Des déchets de scierie et autres déchets de bois (palettes en particulier) sont déjà valorisés par quelques opérateurs privés sous forme de plaquettes et granulés sur le territoire. En fonction du diagnostic quantitatif et qualitatif (types et formes de bois), il conviendra de préciser le potentiel de valorisation en élargissant les types de ressources (déchets verts ligneux, sarments et souches...).

En fonction des éléments précédents, le prestataire étudiera les débouchés des plaquettes et granulés pour les particuliers, pour les entreprises (chauffage et process industriel) et pour les collectivités en prenant en compte les chaudières collectives à bois existantes ou en projet sur le territoire.

De même, des installations de déchiquetage, séchage ou granulation sont déjà présentes ou en projet dans différentes entreprises du territoire (notamment LA CAVALE) ; il conviendra de faire l'inventaire de ces installations, de leur dimensionnement et de proposer des pistes de mutualisation.

b) Compostage

L'objet initial et principal de cette étude est le compostage qui doit permettre de donner une vraie plus-value aux déchets verts, fermentescibles et agricoles collectés sur le territoire.

3 grands types de compost pourront être envisagés :

- des **compost mono-produit** (comme le compost ONZE300 de la CAVALE réalisé à 100 % à partir de marc de raisin épépiné)
- des **composts de mélange de végétaux et/ou végétaux + animaux** (déchets recyclables d'abattoir et/ou d'élevages)
- des **composts intégrant en plus la partie fermentescible d'ordures ménagères ou d'industries agro-alimentaires** (pains, épluchures...)

Par ailleurs, d'autres valorisations pourront être envisagées selon la ressource et les débouchés : la **fabrication d'engrais, le séchage et la granulation des composts**. Le prestataire devra évaluer la demande des utilisateurs potentiels de compost et des produits qui en seront issus (engrais et amendements) et les moyens à mettre en œuvre pour les écouler.

L'étude devra permettre de distinguer les différents cahiers des charges de normalisation NFU et d'utilisation en Agriculture Biologique.

Une agronome en poste à LA CAVALE pourra apporter une expertise sur la valorisation en compost, engrais et amendement et sur leurs débouchés, les critères de qualités et le processus de production.

c) Méthanisation de matières entrantes solides

En fonction du diagnostic du gisement disponible et des filières de collecte et de traitement des déchets méthanisables, la faisabilité technique d'un méthaniseur de matières entrantes solides (à minima en phase solide) sera précisée.

Même si aucun projet n'est à priori identifié sur le territoire, le prestataire pourra s'appuyer sur les compétences présentes dans le PTCE Organic Vallée dont l'acteur principal (Cler Vert) est en phase de finalisation de ce type de méthanisation. Par ailleurs une étude sur la méthanisation a été effectué par la chambre d'agriculture de l'Aude et pourra orienté le diagnostic.

A l'issu de cette phase diagnostic, un comité de pilotage permettra, en fonction des ressources disponibles, de décider des filières retenues qui feront l'objet de scénarios dans la phase suivante.

4. Scénarios

Les diagnostics qui auront été menés sur les trois types de valorisation donneront lieu à une présentation synthétique sous la forme de trois scénarios (et d'éventuels sous-scénarios).

Pour chacun des scénarios, le prestataire précisera si besoins plusieurs options selon les débouchés envisageables et les solutions d'organisation en intégrant les éléments suivants :

- valorisation organique et débouchés (usages, destinations, valeur ajoutée, commercialisation)
- coût d'investissement et de fonctionnement
- mutualisation des équipements et partenariats entre collectivités et/ou acteurs privés
- besoin de personnel et de compétences (tri à la réception, manutention, suivi des process, etc.)
- logistique de la collecte à la commercialisation (transport, stockage, broyage sur lieu de collecte...)
- nuisance et acceptabilité des installations

Ces éléments pourront servir de base à la définition de critères communs pour faciliter la comparaison entre scénarios. Préciser : matrice SWOT, Points forts/faibles

Quatre scénarios sont pour l'heure envisagés mais sont amenés à évoluer en fonction des premiers résultats du diagnostic et en concertation avec le commanditaire :

- **plateforme de compostage** : ce premier scénario sera décliné en sous-scénarios selon les types de composts ou la fabrication d'engrais et l'organisation (un ou deux sites de compostage)

- **compostage + plaquettes et granulés** : la valorisation des déchets de bois sera envisagée dans ce scénario en prenant en compte la mutualisation des infrastructures existantes (broyeurs, séchoirs, presses à granulés...).

- **compostage + plaquettes et granulés + méthanisation** : en fonction des éléments de diagnostic (ressource locale, faisabilité économique...) ce dernier scénario adjoindra aux installations précédentes une unité de méthanisation à minima en phase solide. (ex cogénération)

- **compostage + méthanisation** : si la solution plaquettes et granulés n'était pas envisageable, en fonction des ressources et selon le produit fini souhaité et si les solutions techniques le permettent, un scénario couplant plateforme(s) de compostage et méthanisation sera envisagé.

Présentation des résultats

L'étude de faisabilité reprenant les éléments de diagnostic sus-cités et ceux qui auraient pu être précisés par la suite par le commanditaire sera remise par le prestataire selon un calendrier fixé au démarrage, au plus tard **3 mois après le démarrage de l'étude, soit janvier 2017**.

Cette première phase donnera lieu également à une présentation synthétique orale au comité de pilotage. La méthodologie de travail et la démarche globale du prestataire, ainsi que le rôle du PTCE 3.EVA et de LA CAVALE seront présentés par le prestataire au comité de pilotage. Cette présentation se fera sous forme didactique permettant une bonne compréhension des éléments de diagnostic (modes de collecte et de gestion actuels, acteurs, flux...) et des solutions de valorisation envisageables, synthétisés sous la forme d'au moins trois scénarios. Des indicateurs clairs de faisabilité technique, économique, organisationnelle et selon les débouchés devront permettre d'orienter le choix du commanditaire et des partenaires sur le choix de l'un d'entre-eux qui fera l'objet de la phase 2 de l'étude (avant-projet sommaire).

III. Phase 2 : AVANT-PROJET SOMMAIRE

La présentation des scénarios donnera lieu à une seconde phase d'approfondissement par le prestataire selon les options retenues par les commanditaires. Cette phase 2 suivra directement la phase 1 et devra aboutir à un avant-projet sommaire.

Une méthodologie de travail et de partenariat entre le prestataire, LA CAVALE et le PTCE 3.EVA sera redéfinie de façon collaborative au début de cette phase pour préciser si nécessaire le calendrier d'exécution, les moyens humains et financiers prévus.

1. Identification et caractéristiques du ou des sites potentiels en vue de l'implantation des installations

Caractéristiques du ou des site(s)

Selon le scénario de traitement retenu et les caractéristiques des installations, le prestataire proposera une mise en œuvre des installations sur un ou plusieurs sites en privilégiant les sites déjà dévolus au stockage et au traitement des déchets. Le choix de ces localisations se fera en fonction de la pertinence économique et au regard des contraintes foncières (possibilité d'extension et d'évolution des sites), techniques et réglementaires (réglementations et plan locaux d'urbanisme ou de prévention des risques).

La présence et l'adaptation des réseaux (accès routiers, réseaux d'eaux) aux transports et au raccordement des installations sera pris en compte, puisque ayant des conséquences en terme de coût (raccordement, transport) et de nuisance.

Nuisances et acceptabilité du projet

En conformité avec les contraintes réglementaires des différentes installations et avec les plans et documents locaux d'urbanisme ou de prévention des risques, le prestataire s'engage à proposer des solutions adaptées pour limiter les nuisances, en déployant les précautions nécessaires vis à vis du sol (revêtement étanche), des eaux (stockage en bassin, ruissellements), des odeurs et du bruit.

Prise en compte des usages et débouchés des produits

Le prestataire prendra en considération dans la localisation des infrastructures et le fonctionnement de la/des plateforme(s), les modes commercialisation et la facilité d'accès pour les consommateurs ou transporteur, mais aussi si production de chaleur envisagée, la proximité d'un site utilisateur.

2. Procédé de traitement et dimensionnement des installations

Procédé technique

La solution ou les solutions de traitement retenue(s) par le prestataire sera(ont) définie(s) par les critères suivants, établis à l'issue de la phase 1 :

- types de déchets
- volumes et flux
- débouchés potentiels

D'autres éléments devront être présentés au comité de pilotage pour éclairer son choix :

- qualité du produit élaboré (valorisation organique, énergétique...)
- complexité technique et niveau de compétences requis
- possibilité d'évolution et d'adaptation des outils de production à d'autres produits ou matières entrantes
- possibilité de mutualisation des installations

Le prestataire précisera les méthodes de contrôle et de suivi analytique des produits entrants et sortants en vue de la mise en place d'une démarche qualité portant sur les déchets à valoriser.

Dimensionnement des infrastructures

Le prestataire s'attachera à dimensionner le matériel ainsi que les infrastructures de la plateforme de compostage, de broyage ou de méthanisation selon les options retenues à l'issue de la phase 1.

Le dimensionnement reposera sur les considérations suivantes :

- l'adaptation aux flux entrants et sortants ;
- l'adaptation à l'évolution des flux (périodique et à moyen/long termes) ;
- la capacité de production et le temps de traitement en lien avec les débouchés ou un processus de transformation en aval ou amont ;
- la conformité, quelque soit le volume traité, aux critères de qualité définis (et à minima réglementaires) ;
- la limitation des nuisances et des risques ;
- la facilité de manutention des produits entrants et sortants ;
- les besoins en main d'œuvre et en compétences spécifiques
- la capacité de stockage ;
- l'adaptation aux sites d'implantations et l'intégration dans le milieu environnant.
- les débouchés identifiés ;

3. Mode d'organisation et de fonctionnement

En fonction des éléments précédents et en collaboration avec le comité de pilotage, le prestataire proposera un mode d'organisation intégrant :

- la collecte des différents déchets envisagés
- le tri des déchets collectés
- le stockage et le transport
- le traitement à différentes étapes et sur différents sites (par exemple broyage sur site de collecte, granulation sur installation mutualisée...)
- la gestion financière (entre les intercommunalités, entre collectivités et entreprises)
- le recrutement ou la formation des agents

- la commercialisation et l'utilisation des produits

Le prestataire présentera de façon didactique le fonctionnement global de la collecte à la commercialisation et le fonctionnement de la ou des plateforme(s) de traitement. Il intégrera à ces explications, les flux de déchets entrants et de produits sortants quantitativement et qualitativement (déchets broyés ou non sur point de collecte par exemple).

4. Bilan économique et financier du projet

Cette étude doit être menée à un niveau Avant-Projet Sommaire et il conviendra de déterminer les investissements concernant :

- les frais d'études et d'ingénierie,
- les équipements à mettre en place ainsi que leur montage,
- les outils de suivi et de contrôle qualité,
- le génie civil,
- le raccordement aux installations existantes, aux réseaux,
- la mise en conformité ou l'adaptation des sites.

Ainsi, le prestataire présentera des bilans financiers :

- en investissement (infrastructure et matériel)
- en fonctionnement (amortissement des équipements, coût d'exploitation, recettes).

Afin de statuer sur son intérêt économique à moyen terme, le bilan financier devra être comparé à une situation de référence (traitement actuel des déchets concernés). La viabilité économique du projet peut s'apprécier au travers de la valeur actuelle nette du projet (VAN) qui consiste à calculer la valeur actualisée des différentes économies de charges annuelles attendues sur la durée de vie du projet en intégrant l'investissement initial. De façon simplifiée, c'est le gain d'argent engendré par le projet sur sa durée de vie. Elle pourra également être convertie en Temps de Retour sur Investissement calculé en année.

S'appuyant sur d'autres projets réalisés et sur son expertise, le prestataire proposera des pistes sur les perspectives de financement (en fonction des économies de charges des partenaires), les possibilités de financements et les montages juridiques possibles (notamment dans le cas de mutualisations et partenariats entre collectivités et prestataires privés).

5. Estimation des travaux

Le niveau de détail d'un avant-projet sommaire est attendu, il intégrera en plus des éléments précédents :

- la composition générale des installations (plans de la plateforme et des installations, volumes, aspects extérieurs) avec des documents graphiques aux échelles adéquates
- les dispositions techniques et réglementaires à envisager (surface nécessaire, espace de stockage, etc.)
- une estimation financière provisoire justifiée (études et travaux)
- un calendrier de réalisation (en tranches selon les installations retenues)

Présentation des résultats

Cette seconde phase fait partie de l'étude globale et comme pour la phase 1, elle fera l'objet d'un rendu précis auprès du maître d'ouvrage et d'une présentation didactique auprès du comité de pilotage.

Cette phase 2 ne devra pas excéder une **durée de 2 mois** et si possible dans le prolongement direct de la phase 1.

IV. DÉTAILS DE LA PROCÉDURE

1. Planning et méthodologie de travail

En lien avec les exigences précédemment évoquées, le délai et le calendrier de réalisation de l'étude devront être précisés. De même, les modalités de participation des ressources humaines mises à dispositions (coordinateur PTCE, agronome LA CAVALE et PTCE Organic Vallée) devront être précisées en termes de méthodologie et de temps. Le prestataire s'engage à être présent à minima à :

- une réunion de lancement et présentation de la méthodologie avec le comité de pilotage
- une réunion de travail sur les premières conclusions du diagnostic
- la présentation du diagnostic, des solutions possibles et des scénarios (phase 1)
- une première présentation provisoire des installations et estimation du fonctionnement et des niveaux d'investissements (phase 2)
- une restitution finale de l'APS

Le prix des propositions devra être détaillé en fonction du temps nécessaire à chaque phase et chaque étape (cf tableau ci-dessous qui peut être précisé par le candidat) de l'étude faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

Phases et étapes			Temps	Prix total HT
Ph 1	1	Diagnostic organisationnel		
	2	Diagnostic quanti et quali des ressources		
	3, 4	Identification des débouchés, des procédés et présentation des scénarios		
Ph 2	1, 2, 3	Caractéristique du site et des installations		
	4, 5	Bilans financiers et travaux		
Total				

2. Procédure

La proposition des candidats sera à envoyer avant le 26 Septembre 2016 septembre à minuit.
Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse suivante :

LA CAVALE
Christophe BONNEMORT
16 avenue du Pont de France
11300 LIMOUX

Le commanditaire procédera à l'examen des candidatures et apportera une réponse justifiée aux candidats dans un délai maximal de 7 jours après la clôture des candidatures.

4. Productions attendues

- une étude de faisabilité reprenant les éléments définis dans la phase 1 du présent cahier des charges ainsi que ceux qui aurait pu être précisés par la suite par le commanditaire. L'ensemble des données utilisées, documents fournis par les acteurs rencontrés et tout autre document utile à l'appréciation du dossier (normes et réglementation...) seront portés en annexes.
- une étude d'avant projet sommaire reprenant les éléments définis dans la phase 2 du présent cahier des charges ainsi que ceux qui aurait pu être précisés par la suite par le commanditaire et ainsi que toute donnée utile à la poursuite de la démarche vers un avant-projet définitif et à une maîtrise d'œuvre.
- l'ensemble des documents de présentation et les représentations graphiques qui auraient pu être utilisées lors des présentations aux phases 1 et 2.

5. Contacts et informations complémentaires

Pour toute information ou précision complémentaire, vous pouvez contacter :

Christophe BONNEMORT, directeur général de LA CAVALE
c.bonnemort.cavale@orange.fr

et

Julien PEYRE, coordinateur du PTCE 3.EVA
contact@3eva.org